

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## SEASONS, un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS L1, en abrégé BNPP L1

Classe "Classic Capitalisation" - ISIN code LU1655321476

Ce fonds est géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, qui fait partie du Groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du compartiment est, d'une part, d'accroître la valeur de ses actifs à moyen terme grâce à une participation à la performance des marchés d'actions de la zone euro et, d'autre part, de minimiser le risque de baisse de la valeur nette d'inventaire du compartiment.

Le compartiment sera géré sur la base de techniques d'assurance de portefeuille visant à ajuster l'exposition entre « actifs à faible risque » et « actifs à risque », en prenant en compte des restrictions de protection de capital et des anticipations de marché du gestionnaire de portefeuille.

Le compartiment investit avant tout dans des « actifs à faible risque » pour maintenir le niveau de protection de la VNI défini comme la VNI garantie décrite ci-dessous.

Elle consiste en un investissement dans un portefeuille de titres de participation (entre 90-100 % d'« actifs à faible risque ») dont la performance est échangée contre un taux de performance monétaire (Euribor à 3 mois\*) par le biais de TRS, ainsi qu'en OPCVM/OPC.

La partie du portefeuille disponible une fois pris en compte les paramètres de protection de la VNI est investie dans des « actifs à risque » pour soutenir la performance.

Cela offre une exposition aux marchés d'actions de la zone euro par le biais d'une stratégie dynamique sur options d'achat et/ou de négociation à terme et via des OPCVM/OPC.

Au moins 75 % des actifs du compartiment seront investis en toutes occasions en actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans un État membre de l'Espace économique européen, autre que les États non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

\* Des informations sur cet indice de référence sont disponibles sur le site Internet [www.emmi-benchmarks.eu](http://www.emmi-benchmarks.eu).

En outre, BNP Paribas (« Le Garant ») s'engage envers la Société, pour ce compartiment et pour chaque trimestre (chaque saison), à ce que la VNI d'une catégorie d'actions soit au moins égale à 80 % de la VNI (hors dividendes, le cas échéant) de cette même catégorie d'actions (la « VNI garantie ») observée il y a 12 mois, à la date qualifiée de date d'observation (la « Date d'observation »), sous réserve que cette catégorie d'actions ait effectivement été lancée il y a 12 mois, à la Date d'observation ou avant.

En ce qui concerne la garantie, le 3e vendredi de mars (printemps), juin (été), septembre (automne) et décembre (hiver) est qualifié de Date d'observation. La première Date d'observation a été le 15 décembre 2017 (hiver 2017). Si l'une de ces dates n'est pas un jour ouvré bancaire au Luxembourg, la Date d'observation correspondante sera le jour ouvré bancaire précédent au Luxembourg.

L'actionnaire pourra trouver toutes les informations nécessaires relatives au niveau de protection et aux Dates d'observation sur le site Internet de la société de gestion : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg).

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	<b>5</b>	6	7
---	---	---	---	----------	---	---

• Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur.

• La catégorie de risque d'un fonds constitue un indicateur et non un objectif ni une garantie. Elle est susceptible d'évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus basse n'indique pas un placement sans risque.

• Pourquoi le fonds relève-t-il de cette catégorie précise ?

La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut varier considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

• Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé sera long.

D'autres risques importants pour le fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont exposés ci-dessous :

- **Risque de liquidité** : Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
- **Risque de contrepartie** : lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque lié aux instruments dérivés** : en investissant dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou cotés, le Fonds vise à couvrir et/ou donner un effet de levier au rendement de sa position. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'effet de levier augmente la volatilité du compartiment.

Pour de plus amples informations concernant les risques, veuillez consulter la section « Risques d'investissement » du prospectus du Fonds, qui est disponible sur [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).



## Frais

Les frais que vous acquittez couvrent les coûts d'exploitation du fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).	
Frais prélevés sur le fonds chaque année	
Frais courants	1,17%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée** indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Ils pourront dans certains cas être inférieurs, renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

Le montant des **frais courants** communiqué ici est une estimation. En raison d'une modification récente de la structure des frais, une estimation est utilisée, plutôt qu'un chiffre ex-post.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas:

- Les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Conversions non autorisées.

**Pour en savoir plus sur les frais et commissions, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).**

## Performances passées



- Les chiffres relatifs aux performances sont indiqués par classes d'actions, dont la VNI a été calculée en permanence pendant la période du 1er janvier au 31 décembre.
- Les résultats du passé ne constituent pas un indicateur pour l'avenir.
- Les frais courants du fonds sont compris dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée/sortie et les commissions de conversion sont exclus du calcul des performances passées.
- La classe d'action a été lancée en 2017.
- Les performances passées ont été calculées en EUR
- Les rendements sont basés sur la valeur nette d'inventaire après réinvestissement des revenus distribuables.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES-LUXEMBOURG BRANCH
- Des informations supplémentaires concernant le Fonds, incluant les valeurs liquidatives, le dernier prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement, en français, auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, ou sur le site [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).
- La législation fiscale luxembourgeoise peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition sur demande.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la "Commission de Surveillance du Secteur Financier".

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 avril 2019.